

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la culture et de l'éducation**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi  
d'intérêt privé n° 223 – Loi concernant le Collège  
Presbytérien, Montréal  
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 9 juin 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
N° 1455-20100610

---

QUÉBEC

Séance du mercredi 9 juin 2010

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 223 – Loi concernant le Collège Presbytérien, Montréal (Ordre de l'Assemblée le 12 mai 2010)

Membres présents :

M. Marsan (Robert-Baldwin), président

M<sup>me</sup> Courchesne (Fabre), ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M. Kelley (Jacques-Cartier), député présentant le projet de loi

M<sup>me</sup> Malavoy (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de développement, en remplacement de M. Blanchet (Drummond)

M. Pigeon (Charlesbourg)

M<sup>me</sup> St-Amand (Trois-Rivières)

Intéressé :

Collège Presbytérien de Montréal :

M<sup>e</sup> Mark Phillips

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 40, M. Marsan (Robert-Baldwin) déclare la séance ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission du remplacement.

---

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Kelley (Jacques-Cartier), M<sup>me</sup> Courchesne (Fabre) et M<sup>me</sup> Malavoy (Taillon) font des remarques préliminaires.

**AUDITIONS**Collège Presbytérien de Montréal

À 11 h 52, la Commission entend l'exposé du Collège Presbytérien de Montréal.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE**

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Articles 2 et 3 : Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

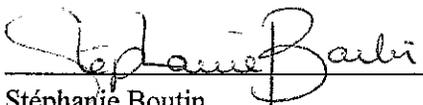
**REMARQUES FINALES**

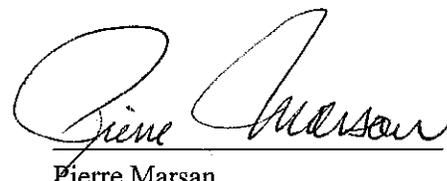
M. Kelley (Jacques-Cartier) fait des remarques finales.

À 12 h 03, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

  
Stéphanie Boutin

  
Pierre Marsan

SB/ml

Québec, le 9 juin 2010

**ANNEXE I**

**Ordre du jour**



COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 223,  
Loi concernant le Collège Presbytérien, Montréal

Le mercredi 9 juin 2010

Après les affaires courantes (vers 11 heures) à 12 heures

Salle Louis-Joseph-Papineau

**ORDRE DU JOUR**

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 223, Loi concernant le Collège Presbytérien, Montréal

Proposeur : M. Geoffrey Kelley, député de Jacques-Cartier

Requérant : COLLÈGE PRESBYTÉRIEN DE MONTRÉAL  
M. John Vissers, directeur  
M<sup>e</sup> Mark Phillips

*Ajournement*

Québec, le 7 juin 2010